

**ARRETE SUR LA CIRCULATION
FAT du 7 mai 2023 – APE (Association des Parents d’Elèves)**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU l’article L 131-5 du code des Communes,
VU la manifestation prévue par l’Association des Parents d’Elèves,

ARRETE

ARTICLE 1

La Foire à Tout du **dimanche 7 mai 2023** organisée par l’Association des Parents d’Elèves de GONNEVILLE SUR HONFLEUR, se tiendra à GONNEVILLE SUR HONFLEUR, le long de la VC6 (RUE CHARLEMAGNE), place de la Forge, dans les allées du lotissement du Nouveau Monde et du lotissement des Arguillières.

ARTICLE 2

Une déviation sera mise en place de 5h à 19h (plan joint),
* La VC6 (Rue Charlemagne) sera barrée dans son intégralité,
* Le chemin Beauchamp sera barré à hauteur de la ferme Beauchamp,
* Le chemin des Ecoles sera interdit à la circulation (sauf riverains),
* Le chemin du Presbytère sera barré à partir du Presbytère
* La RD144 sera :
- barrée à hauteur de la desserte (VC112) en venant de Pont L’Evêque
- en sens unique du calvaire jusqu’à sa sortie, en venant de Honfleur,

ARTICLE 3

* Deux grands parkings seront mis à disposition pour les visiteurs de la Foire à Tout (en fonction des semis),
* Le parking situé devant la Mairie sera réservé aux personnes à mobilité réduite, ainsi qu’à M. Thierry LEBAS.
* Le parking de la place du Commerce (sauf les deux emplacements pour les personnes à mobilité réduite) sera réservé aux commerçants de cette place,

ARTICLE 4

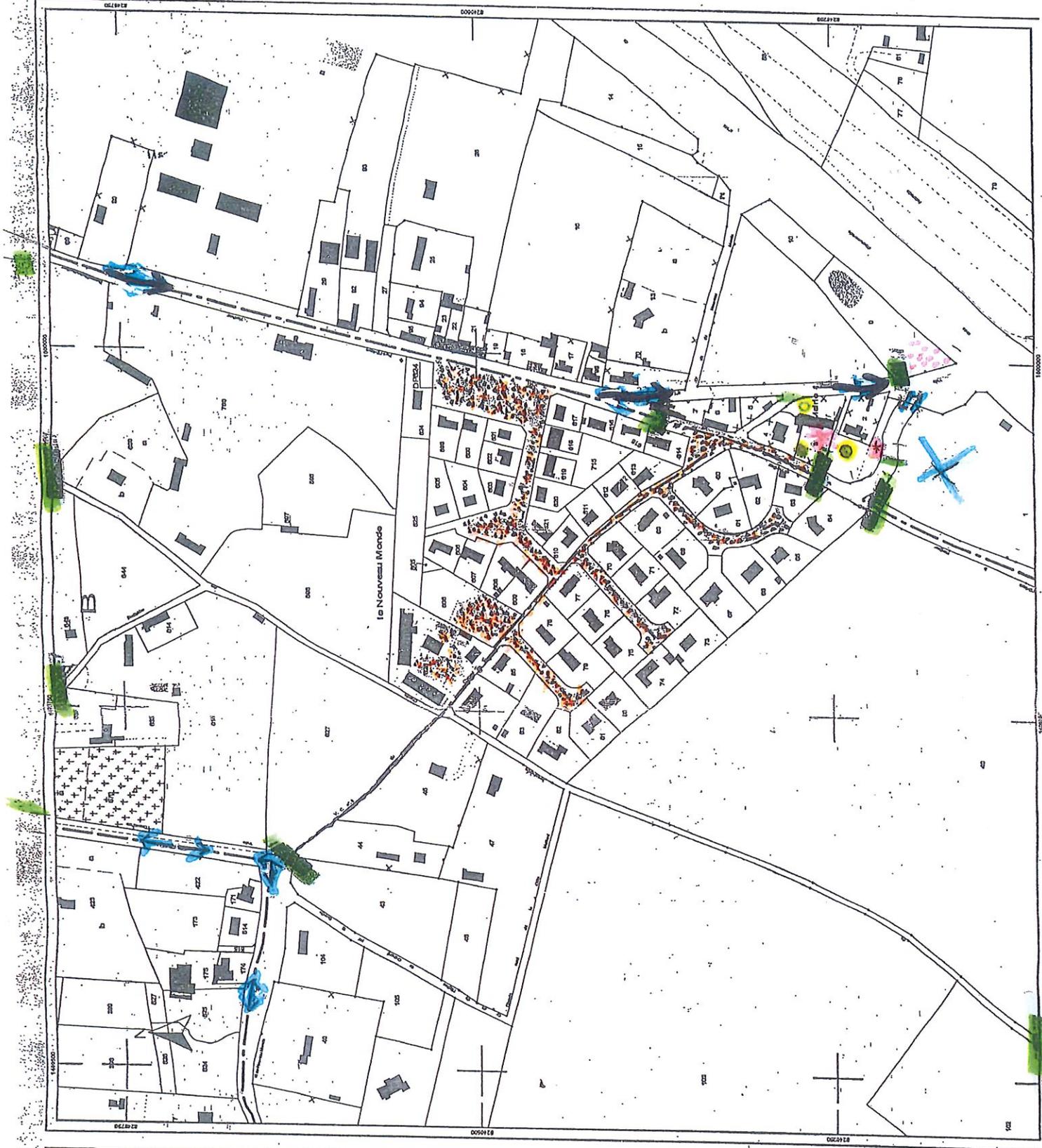
Cette manifestation est autorisée de 5H à 19H mais les véhicules ont interdiction de se déplacer à l’intérieur après 8h le matin et avant 18 heures le soir.

ARTICLE 5

Les exposants devront être préalablement inscrits auprès de l’APE.

ARTICLE 6

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Monsieur le Commandant du centre de Secours, chargés chacun en ce qui les concerne de l’exécution du présent arrêté qui sera affiché.



REGION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

 Parking clientèle
Parking pour personnes à
mobilité réduite

-  Parkings visiteurs
-  Route barrée
-  Sens circulation
-  Zone d'exposition

Service du Cadastre

Département :
CALVADOS
Commune :
GONNEVILLE-SUR-FONFLEUR

Section :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 22/03/2010

Numéro d'ordre du registre de constatation :
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
CDIF PONT-L'ÉVEQUE
Place Robert de Flers

14130 PONT L'ÉVEQUE
Téléphone : 02.31.65.66.21
Fax : 02.31.65.66.29
cdif.pont-leveque@dgrfp.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral
informatisé à la date :